



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.

Le demandeur est Madame Anne-Marie DE BOECK, ruelle des Foins 112 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé rue du Tilleul entre le n° 15 de la rue du Tilleul et le n° 114 de la ruelle des Foins à 1390 Grez-Doiceau et cadastré 01 G 137 S.

Le projet est de type : « *Possibilité de construire une habitation unifamiliale* » et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : Art. D.IV.6. al. 1^{er} – « *Un permis d'urbanisme ou un certificat d'urbanisme n° 2 peut être octroyé en dérogation au plan de secteur pour les constructions, les installations ou les bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du plan de secteur* » et Art. D.IV.40 – « *Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique* ».

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV. 6 al. 1^{er} et 40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Service Urbanisme, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h ;
- Le samedi de 9h à 12h

Pour les consultations le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme, téléphone : 010/84.83.43, mail : urbanisme@grez-doiceau.be.

L'enquête publique est ouverte le 09/04/2019 et clôturée le 23/04/2019 (en raison du week-end de Pâques, les guichets seront fermés les 20 et 22 avril 2019).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU ;
- par télécopie au numéro 010/84.83.59 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@grez-doiceau.be ;
- remises au service Urbanisme de l'Administration communale ;
- l'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : DE BOECK (CU2/2019/0001).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 23/04/2019 à 12h00 à l'Administration communale, service urbanisme.

Le Directeur général,

Y. STORMME



Le Bourgmestre,

A. CLABOTS